

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Délibération n° D-2020-219

Accord-cadre ' Collecte et traitement des déchets municipaux '
- Lots 2 et 15 : avenants n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction de la Commande Publique et Logistique

Accord-cadre « Collecte et traitement des déchets municipaux » - Lots 2 et 15 : avenants n°1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la nécessité de continuité des services publics, et afin de prendre en compte le délai nécessaire à la remise en concurrence, impacté par l'épidémie COVID-19, il convient de prolonger les marchés relatifs à l'accord-cadre Collecte et traitement des déchets municipaux pour les lots 2 (Piles et accumulateurs) et 15 (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), dont le titulaire est la société SITA SUEZ Niort.

Les avenants prolongent les marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2020.

Les sommes correspondant à l'évaluation des prestations pour la période de prolongation sont les suivantes :

- LOT 2 : 250,00 € TTC ;
- LOT 15 : 16 300,00 € TTC.

Pour le lot 15, la prolongation du marché a pour incidence d'augmenter le montant maximum du marché passant ainsi de 50 000,00 à 54 000,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants ci-annexés : avenants n°1 aux lots 2 et 15;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



Collecte et traitement des déchets municipaux

Accord cadre n°16165B008 -Lot 2 : Piles et accumulateurs

Avenant n° 1

Entre :

La **Ville de Niort**, représentée par son Maire Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du 6 juillet 2020

d'une part,

Et :

La société **SITA SUD OUEST SUEZ**, 200 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, représentée par Didier VARDON....., en qualité de Directeur d'Agence.....

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

L'accord- cadre a été notifié le 22 juillet 2016 à la Société SITA SUD OUEST SUEZ.

La durée initiale du marché est fixée à 1 an à compter de sa date de notification (durée reconductible 3 fois). Le contrat ayant été reconduit, celui-ci prendra fin le 21 juillet 2020.

Cependant en raison du contexte de pandémie et de la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence sanitaire, le lancement de la nouvelle consultation s'est avéré difficile, retardant l'attribution des nouveaux marchés. Afin d'assurer la continuité des services publics, *l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19*, permet pour les contrats arrivant à terme durant la période courant du 12 mars jusqu'à la fin de l'état d'urgence augmentée d'une durée de 2 mois, de prolonger par avenant la durée initiale de ces marchés afin de tenir compte des délais de procédure de mise en concurrence.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 7.1 du CCAP est modifié de la façon suivante : la durée de l'accord – cadre court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2

Les prix seront révisés selon les conditions mentionnées à l'article 9 du CCAP.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A ... <u>NIORT</u>, Le ... <u>17.06.2020</u>	A Niort , Le
SITA SUD OUEST SUEZ, représentée par <u>Didier VARDON</u>  SUEZ RV SUD OUEST Agence Entreprise Poitou Charentes 200 av. Jean Jaures - ZI St Florent 79000 NIORT Tel 05 49 06 97 30 Fax 05 49 06 26 48 SIRET 701 980 203 00858	Le Pouvoir adjudicateur



Collecte et traitement des déchets municipaux

Accord cadre n°16165B010 -Lot 15 : Déchets d'équipements électriques et électroniques

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du 6 juillet 2020

d'une part,

Et :

La société SITA SUD OUEST SUEZ, 200 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, représentée par ...*Dideric JARDON*....., en qualité de ...*directeur de l'Agence*.....

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

L'accord- cadre a été notifié le 22 juillet 2016 à la Société SITA SUD OUEST SUEZ.

La durée initiale du marché est fixée à 1 an à compter de sa date de notification (durée reconductible 3 fois).
Le contrat ayant été reconduit, celui-ci prendra fin le 21 juillet 2020.

Cependant en raison du contexte de pandémie et de la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence sanitaire, le lancement de la nouvelle consultation s'est avéré difficile, retardant l'attribution des nouveaux marchés. Afin d'assurer la continuité des services publics, *l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19*, permet pour les contrats arrivant à terme durant la période courant du 12 mars jusqu'à la fin de l'état d'urgence augmentée d'une durée de 2 mois, de prolonger par avenant la durée initiale de ces marchés afin de tenir compte des délais de procédure de mise en concurrence.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 7.1 du CCAP est modifié de la façon suivante : la durée de l'accord – cadre court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2

L'article 1.3 du CCAP est modifié comme suit : le montant maximum du marché est fixé à 54 000 euros TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

Les prix seront révisés selon les conditions mentionnées à l'article 9 du CCAP.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A ... <u>Niort</u>, Le <u>17/06/2020</u>	A Niort , Le
SITA SUD OUEST SUEZ, représentée par <u>Didier VARDON</u> ,  SUEZ RV SUD OUEST Agence Entreprise Poitou Charentes 200 av. Jean Jaurès - ZI St Florent 79000 NIORT Tel 05 49 08 97 30. Fax 05 49 06 26 48 SIRET 701 980 203 00858	Le Pouvoir adjudicateur